

Procès-verbal de la réunion du Comité de la Société suisse pour la propagation des travaux manuels dans les écoles de garçons

Autor(en): **Rudin / Gobat, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Pionier: Organ der schweizerischen permanenten Schulausstellung in Bern**

Band (Jahr): **12 (1891)**

Heft 13

PDF erstellt am: **10.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-257967>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

§ 7. Un procès-verbal de l'examen sera envoyé au Département fédéral de l'industrie et du commerce, ainsi qu'à la direction de l'instruction publique du canton dans lequel le cours a lieu.

Adopté par le comité de la Société, réuni à Berne le 28 juin 1891.

An nom de la Société suisse
pour l'extension de l'enseignement manuel,

Le président:

Rudin.

Le secrétaire:

Gobat.

Procès-verbal

de

la réunion du Comité de la Société suisse

pour la

propagation des travaux manuels dans les écoles de garçons,

dans l'Aula de l'Académie, à Neuchâtel,

le 12 juillet 1891, à 11 heures du matin.

1° Présidence de M. Rudin. Membres présents: MM. Scheurer, Berne; Lüthi, Berne; Gilliéron, Genève; Meylan, Goumoëns-la-Ville; Gobat, Corgémont.

La Direction de l'instruction publique de Neuchâtel s'est fait représenter à la séance par M. Ed. Clerc, directeur des écoles primaires à la Chaux-de-Fonds.

Assistent également à la séance les professeurs du cours normal devant s'ouvrir sous peu à la Chaux-de-Fonds: MM. Magnin, Barbier, Mosset, Stadler.

2° M. Zürrer, de Bâle, secrétaire du comité, se faisant excuser, le soussigné est chargé de la rédaction du procès-verbal.

3° M. Rudin explique la réunion extraordinaire de ce jour et la présence de M. le délégué du gouvernement et de MM. les professeurs du cours de Chaux-de-Fonds par la lecture de la lettre suivante:

Tit. Präsident des schweizerischen Vereins zur Förderung des Arbeitsunterrichts für Knaben.

P. P.

Die Unterzeichneten ersuchen den Vorstand, die IV. Generalversammlung, welche statutengemäss am letzten schweizerischen Lehrertage in Luzern hätte stattfinden sollen, nun in *ausserordentlicher Weise* während des *Lehrerbildungskurses in La Chaux-de-Fonds* einzuberufen und zwar, wenn immer möglich, auf den 8. und 9. August l. J. Ferner wünschen wir, dass für diese Versammlung als Haupttraktandum *Statutenrevision* angesetzt werde.

Achtungsvoll

Suivent 21 signatures de membres de la Société habitant Bâle et Petit-Huningue.

Namens der beauftragten Kommission bitte ich um möglichst baldige Zustellung Ihres Entscheides.

Achtungsvoll

G. Fautin, Lehrer, Feldbergstrasse 43.

Basel, den 7. Juli 1891.

M. Rudin fait un résumé intéressant de l'histoire des travaux manuels en Suisse et plus particulièrement à Bâle. La constitution de la Société suisse pour la propagation des travaux manuels a été un grand progrès par le fait qu'on a pu ainsi intéresser les cantons et la Confédération à cette branche d'enseignement, créer une bibliothèque et une collection de modèles. Aujourd'hui le mécontentement règne à Bâle, grâce aux agissements de quelques meneurs jaloux et envieux. La demande de revision n'est, au fond, qu'une question personnelle.

De la discussion à laquelle prennent part tous les membres présents, il résulte que la IV^e assemblée générale ne devait pas avoir lieu en 1890, une année après celle de Lausanne, mais en 1891. Aucun congrès d'instituteurs n'ayant lieu en 1891, le comité avait cru bien faire de proposer une assemblée générale le 28 juin 1891 à Berne. Mais sur les protestations de plusieurs membres, cette assemblée générale avait dû être contremandée. Les statuts réclament en effet une assemblée générale tous les deux ans, alternant avec les réunions des congrès des instituteurs de la Suisse allemande et de la Suisse romande, mais aujourd'hui les congrès d'instituteurs n'ont lieu que tous les trois ans.

D'ailleurs, un rendez-vous de tous les membres de la société se rendant au congrès de Lucerne avait été annoncé dans le *Pionier* pour le dimanche, 28 septembre 1890, à 4 heures de l'après-midi dans la grande salle du Cheval Blanc, à Lucerne. Mais, probablement à cause du beau temps extraordinaire de la saison, personne, sauf le président du comité, ne s'est présenté à cette réunion.

En outre, pour la tranquillité et la bonne marche du cours normal de la Chaux-de-Fonds, il n'est pas à désirer que la discussion prenne deux jours précieux. Les élèves sont là pour travailler et non pour discuter et peut-être pour se disputer.

La revision des statuts est reconnue utile par le comité, mais il n'y a pas urgence. On ne gagnera rien à précipiter les choses. Il faut entendre les propositions qui pourront surgir dans les autres cantons. C'est pourquoi le comité a décidé dans sa dernière séance de renvoyer la revision des statuts à l'assemblée générale qui aura lieu en 1892 à la Chaux-de-Fonds, en même temps que le congrès des instituteurs romands. Trois des signataires, MM. J. Peter, C. Stadelmann et H. Müller auront à régulariser leur position en payant la cotisation annuelle qu'ils ont refusée. En votation on accepte les propositions Meylan:

a) Le comité, désirant lui-même des modifications au règlement, prend en considération la demande de

revision des statuts présentée par 21 membres bâlois et mettra la question à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

- b) Sur le désir exprimé par le corps enseignant du prochain cours normal, cette assemblée générale n'aura pas lieu pendant le cours de Chaux-de-Fonds, mais l'année prochaine, à l'occasion de la réunion de la société pédagogique de la Suisse romande.
- c) Le comité invite les membres de la société à envoyer à son président tous les vœux relatifs à la revision des statuts.

M. Clerc, délégué du gouvernement, et président du comité d'organisation du cours de Chaux-de-Fonds, ne peut que donner son complet assentiment aux propositions adoptées.

4° M. le président donne diverses explications sur le prochain cours normal. Il fait circuler quelques feuilles de modèles dont les collections seront envoyées aux membres du comité.

Lever de la séance à une heure.

Le président,
Rudin.

Pour le secrétaire absent,
H. Gobat.

Italie.

Une conférence sur le travail manuel. A la demande de la « Société nationale de travail manuel éducatif », l'honorable député M. Poli vient de donner, à Castiglione, une conférence qui a eu un grand succès.

Quoique n'étant pas entièrement d'accord avec le professeur Nigra, auteur de la méthode préconisée à Castiglione, nous applaudissons à l'initiative prise par les organisateurs de la conférence et nous constatons avec plaisir que les instituteurs avaient répondu en grand nombre à l'appel qui leur avait été adressé par leurs inspecteurs.

La conférence était suivie d'une petite fête intime dont tous les assistants conserveront le meilleur souvenir.

A l'exposition de Mantova. — Nos lecteurs se rappelleront qu'à différentes reprises nous les avons entretenus de la méthode de travail manuel du professeur Nigra. Afin de leur permettre de juger par eux-mêmes de sa valeur, nous nous permettons de publier le rapport adressé par M. Cabrini, instituteur à Carmets, à la commission de l'exposition de Mantova, tel que nous l'empruntons au *Bolletino Bimestrale*, journal pédagogique dirigé par le professeur Nigra.

Au comité de l'exposition de Mantova. — Depuis trois ans, les instituteurs de Carmets ont travaillé, avec tout le zèle et le dévouement dont ils sont capables, à l'application pratique du travail manuel d'après la mé-

thode de M. Nigra et en sont arrivés au point de pouvoir dire que leur programme est nettement déterminé.

Vu les heureux résultats obtenus, ils se permettent, sur le conseil de leur inspecteur, de vous soumettre quelques échantillons de travaux exécutés par les élèves de leur école. Je dis quelques échantillons, parce que, faute de place, on n'a pu admettre à l'exposition qu'une partie des travaux des élèves de la classe supérieure et de l'école des filles. Or, comme toutes les classes auraient dû y être représentées, il y aura lieu d'apprécier les travaux plutôt au point de vue éducatif qu'au point de vue artistique ou professionnel.

Le travail manuel comme l'entend le professeur Nigra ne constitue pas le moyen et le but comme dans le système de Nääs, il n'a pas un caractère professionnel comme le voudrait le professeur Latino et, loin de vouloir changer l'école en atelier, il a pour mission de rendre plus facile et plus clair l'enseignement des différentes branches du programme, de rendre le séjour à l'école agréable aux élèves, tout en leur donnant des notions nettes et durables. *Le travail pour l'école et l'école pour la vie*, voilà sa devise.

Le système de travail qui nous occupe a été appliqué en entier dans plusieurs écoles et, grâce à une étude et une expérience sérieuses, il a été considérablement amélioré; mais comme peu de personnes le connaissent assez bien pour pouvoir apprécier tout l'avantage qu'on peut en tirer dans l'intérêt de l'éducation, je prends la liberté de vous donner quelques explications que je crois ne pas pouvoir être perdues de vue par celui qui veut l'apprécier à sa juste valeur.

Dans les classes inférieures, où les élèves ne savent pas se tenir une minute tranquille, où les petites mains sont continuellement à la recherche d'occupation, et où la variation est de première nécessité, l'enseignement de la lecture trouvera un puissant soutien dans le travail manuel éducatif. Quand l'instituteur a, par exemple, une lettre de l'alphabet à apprendre aux élèves, il la fait prononcer, la leur montre et la fait reproduire sur l'ardoise, après quoi, afin de l'imprimer d'une manière stable dans la tête de l'enfant, on la lui fait découper en carton. Après avoir exécuté ce travail, les élèves sont invités à placer les nouvelles lettres à côté d'autres, afin de composer des mots et des syllabes. Non seulement ce travail que les enfants exécutent avec tant de plaisir sert à implanter les lettres apprises profondément dans leur mémoire, mais il exerce en même temps l'œil, la main et l'esprit de l'élève.

De même que la lecture, toutes les autres branches du programme se ressentiront de l'influence salutaire que le travail manuel exerce à l'école primaire.

(A suivre.)